



SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Noon (Pakistan).....	221
Discours de M. Balafrej (Maroc).....	223

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. NOON (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, en mon nom personnel et au nom de mon gouvernement, de m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées après votre élection à la haute fonction pour laquelle vous êtes hautement qualifié. L'Assemblée générale est heureuse d'avoir pour guider ses délibérations un homme d'Etat aussi éminent et aussi expérimenté que vous.

2. Je voudrais également rendre hommage en quelques mots à la sagesse et à la compétence de votre distingué prédécesseur, le prince Wan Waithayakon, à qui il a été donné de présider la dernière session de l'Assemblée générale en un moment où le monde traversait l'une des crises les plus graves qu'il ait connues depuis 10 ans.

3. En réalisant à l'unanimité M. Hammarskjold, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont reconnu comme il convenait le rôle historique qu'il a joué en renforçant l'efficacité et le prestige des Nations Unies en un moment particulièrement dangereux de l'existence de l'Organisation. Je voudrais m'associer aux nombreux orateurs qui lui ont rendu hommage la semaine dernière et l'assurer des vœux chaleureux de ma délégation.

4. Ma délégation, comme les autres membres du Commonwealth, se réjouit tout particulièrement de l'admission de la Fédération de Malaisie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies qui comprend maintenant presque toutes les nations du monde. Des valeurs communes unissent tous les membres du Commonwealth et, de plus, le Pakistan a de nombreux liens d'ordre religieux et culturel avec la population malaise et les groupes ethniques qui la composent; aussi nous félicitons-nous de voir son représentant siéger ici.

5. Les mérites de l'Organisation des Nations Unies font périodiquement l'objet d'appréciations diverses. Quant à moi, je ne suis pas de ceux qui décrient cette organisation. Je crois qu'elle peut considérer l'œuvre accomplie avec une certaine satisfaction. Sa valeur ne doit pas se mesurer au nombre des problèmes non résolus figurant à son ordre du jour et dont certains ont été examinés à chaque session de l'Assemblée. Sa valeur doit se mesurer d'après une seule règle: "Où en serait le monde sans l'Organisation des Nations Unies?"

6. En fait, il serait difficile d'envisager un ordre international sans un organisme mondial destiné à éviter les

conflits et à concilier les divergences d'opinions et d'intérêts qui opposent les gouvernements et les peuples. Une organisation internationale telle que la nôtre répond à une nécessité historique. L'ère de la diplomatie fondée sur la puissance, où les nations et les groupes de nations s'arrogeaient le droit d'imposer leur volonté au reste du monde en recourant à la force ou à la menace, est révolue. Les nations puissantes doivent aujourd'hui apprendre, dans leurs rapports avec des nations plus faibles, à suivre les règles de la moralité internationale et à ne plus compter sur l'exercice de leur puissance. L'Organisation des Nations Unies constitue à la fois le symbole manifeste de ce nouvel aspect de la vie internationale et l'instrument du nouvel ordre universel.

7. Le Secrétaire général a appelé notre attention, dans l'introduction de son rapport annuel [A/3594/Add.1], sur les limitations imposées aux pouvoirs de l'Organisation en ce qui concerne le règlement pacifique des conflits dans le cadre de la Charte et conformément aux principes de la justice et du droit international.

8. Ma délégation connaît malheureusement, à la suite de l'expérience de mon pays, les limites auxquelles se heurtent les Nations Unies lorsqu'elles cherchent à faire respecter le droit et la justice dans des différends qui opposent les grandes et les petites nations. Pendant près de 10 ans on a tenté de régler le conflit du Cachemire par la "diplomatie de réconciliation", comme l'a appelée le Secrétaire général. Cependant, bien que le droit et la justice exigent que le peuple du Cachemire puisse exercer son droit inaliénable et fondamental à la liberté, on continue de lui refuser le droit de déterminer librement son sort, en recourant à l'appareil coercitif d'une police d'Etat appuyée par une occupation militaire étrangère. Les droits de l'homme, qui sont consacrés par des règles de droit international et font l'objet de déclarations universelles, de proclamations solennelles, de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et de dispositions de la Charte elle-même, continuent à être refusés au peuple du Cachemire. Leur chef, le cheik Mohammad Abdullah, ancien compagnon d'armes du Premier Ministre de l'Inde, qui avait coutume de l'appeler son frère, languit en prison, au secret depuis quatre ans, sans être jugé, son seul crime étant d'avoir combattu pour les droits de son peuple.

9. Je voudrais demander pourquoi l'Organisation des Nations Unies garde le silence sur l'emprisonnement de ce combattant de la liberté. Récemment des voix se sont élevées pour protester ici même contre la détention du cardinal Mindszenty, primat de Hongrie. Serais-je le seul à invoquer la justice, le droit et la conscience de l'humanité au nom du cheik Abdullah? Je n'insisterai pas sur ce point, car le Conseil de sécurité est saisi de la question du Cachemire.

10. Je n'ai cité qu'un seul exemple qui illustre les vues du Secrétaire général sur le caractère limité des pouvoirs dont dispose notre organisation pour régler les conflits d'une manière pacifique. On pourrait citer d'autres conflits qui se sont longtemps prolongés sans

recevoir de solution. Je mentionnerai notamment la question de Palestine et celle de l'Algérie.

11. Le problème de la Palestine n'est pas plus proche d'une solution aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Il semble parfois, d'après quelques déclarations, que certains Etats Membres préféreraient éluder leurs responsabilités en ce qui concerne une situation qu'ils ont, si je puis dire, créée eux-mêmes. Le Secrétaire général a eu raison de nous rappeler que nous devons nous efforcer sans relâche de travailler à restaurer les conventions d'armistice et à octroyer une aide constructive aux réfugiés arabes. Le sort tragique de ces hommes déracinés et sans foyer doit peser sur la conscience de la communauté internationale aussi longtemps que l'on n'aura pas exécuté les décisions de l'Assemblée générale en ce qui concerne leur droit au rapatriement et aux indemnités. Nous regrettons de dire que les Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, dont l'autorité et l'influence ont été à l'origine du partage de la Palestine, n'ont pas fait tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale, pour restaurer les droits fondamentaux des réfugiés arabes et pour sauvegarder la paix et la stabilité dans le Moyen-Orient. Ces objectifs ne peuvent être atteints par les Etats arabes seuls. L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre et intensifier ses efforts pour réduire la tension et supprimer toute cause de conflit dans cette région si importante pour la paix du monde.

12. La question algérienne fera l'objet de débats de l'Assemblée pour la troisième année consécutive. Là encore, la guerre entre la France et le peuple algérien inquiète grandement les populations du monde, et tout spécialement les nations d'Asie et d'Afrique. Les représailles réciproques et certaines méthodes de répression utilisées contre les Algériens qui luttent pour leur indépendance ont suscité de fortes réactions, en France même comme dans le reste du monde. Ma délégation prend acte des intentions déclarées de la puissance métropolitaine d'établir de nouvelles relations avec le peuple algérien sur la base d'une liberté plus large. En toute bonne volonté, je puis dire que les efforts de la France pour trouver une solution à ce problème doivent être à la fois audacieux et généreux pour être acceptés en Algérie. Plus la solution se fait attendre, plus il sera difficile d'aboutir à un règlement dans le cadre d'une association avec la France.

13. Peu de temps a passé depuis que l'Assemblée générale a examiné la question hongroise à la reprise de sa onzième session. Je ne répéterai pas ici l'opinion déjà émise par mon gouvernement à ce sujet et je me bornerai à dire de nouveau que le peuple hongrois a le droit de choisir son gouvernement, un gouvernement qui reflète ses aspirations démocratiques.

14. La question de Chypre sera débattue de nouveau au cours de la présente session. De l'avis de ma délégation, aucun règlement ne saurait être juste ou durable sans l'accord de la Turquie qui s'intéresse à cette île pour des raisons historiques et des raisons de sécurité, et qui se soucie tout particulièrement du bien-être futur de nombreux Chypriotes d'origine turque.

15. L'année dernière, au cours de la discussion générale, ma délégation a fortement soutenu la suggestion selon laquelle il conviendrait de créer une force permanente des Nations Unies qui serait un instrument assurant la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies. C'est donc avec une grande satisfaction que nous prenons acte du rapport du Secrétaire général, qui se

prononce favorablement sur la nécessité d'une telle force dans des situations telles que celle qui existe dans le Moyen-Orient. Nous ne doutons pas que tous les Etats Membres ne portent un grand intérêt à l'étude entreprise par le Secrétariat sur les divers aspects de l'activité de la Force d'urgence des Nations Unies, improvisée l'année dernière pour faire face à la crise de Suez.

16. Le Pakistan est un partisan convaincu de l'idée d'une force de paix des Nations Unies qui, selon les termes mêmes du Secrétaire général, serait "mobilisable à bref délai pour s'acquitter d'une mission similaire si de nouvelles crises venaient à se produire". Jusqu'à ce que l'unanimité de ses membres permanents permette au Conseil de sécurité d'avoir à sa disposition les forces armées des Etats Membres, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, une force de paix des Nations Unies serait une solution de remplacement pratique, sinon complètement satisfaisante. Cette force pourrait être mise sur pied par une action appropriée de l'Assemblée générale, en tant que moyen d'atteindre l'objectif essentiel des Nations Unies, qui est le maintien de la paix et de la tranquillité. Il n'est pas nécessaire que cette force soit importante; s'appuyant sur l'autorité morale de l'Organisation, elle fera certainement hésiter l'agresseur éventuel. Elle renforcera l'efficacité des Nations Unies en contribuant à régler pacifiquement les différends et les situations critiques.

17. Avant d'aborder le problème essentiel du désarmement, je tiens à dire que mon gouvernement apprécie à sa juste valeur le travail utile accompli par les institutions spécialisées des Nations Unies au Pakistan. L'Administration de l'assistance technique, l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau international du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture contribuent grandement au développement économique et au progrès social dans le monde.

18. Je voudrais souligner notamment l'activité bienfaisante du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). Cette organisation, financée au moyen de contributions volontaires de différents pays et organisations, a cette année un budget de 24 millions de dollars, qui marque une augmentation considérable par rapport au budget de l'an dernier. Elle espère, grâce à des efforts continus, faire disparaître complètement le paludisme dans le monde en 10 ans environ, et de grands progrès ont déjà été faits dans cette voie. Ce que cela signifie pour les nations pauvres vivant sous de mauvais climats ne peut être compris que par ceux qui, comme nous, y vivent. Au Pakistan, le FISE a créé une usine de DDT qui est déjà en activité. Une usine de pénicilline sera également bientôt en activité. Cet antibiotique n'existe pas en quantité suffisante dans les pays d'Orient. En fait il est pratiquement impossible de s'en procurer, faute de devises. Les enquêtes faites par le FISE dans le domaine de la diététique nous aideront certainement à équilibrer le régime alimentaire du pays et à améliorer l'état physique de notre peuple. Ma délégation saisit cette occasion pour remercier les pays et les organisations qui ont librement contribué au travail de cet organisme humanitaire.

19. J'en viens maintenant à la question fatidique du désarmement. Je n'ai pas besoin de décrire en détail les perspectives terribles d'anéantissement collectif qui menacent l'humanité à la suite du perfectionnement des engins thermonucléaires et des moyens de leur lancement. Des avertissements ont été donnés au cours de ces dernières années. On nous a dit que le facteur

essentiel du problème du désarmement était le temps, car la science et la technique mettent entre les mains de l'homme des armes de destruction massive plus vite qu'il n'est capable d'inventer des moyens de contrôle ou de défense contre elles. Selon les déclarations déconcertantes des puissances "nucléaires", un système sûr et approprié de contrôle des armes nucléaires n'est pas réalisable pour le moment puisqu'il est impossible de déceler les stocks cachés d'armes nucléaires. En perdant un temps précieux à nous soupçonner mutuellement et à nous méfier les uns des autres, aurions-nous dépassé le point où nous pouvions encore revenir en arrière? Cependant, rien ne condamnerait plus sûrement notre existence qu'une acceptation fataliste d'événements réputés inévitables. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent donc unir d'urgence leurs efforts pour atténuer les différences de vues qui existent entre les puissances occidentales et l'Union soviétique sur la question d'un désarmement général, au moyen d'un système efficace d'inspection et de contrôle.

20. Il a été encourageant pour ma délégation d'entendre le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni déclarer au cours de ce débat [685ème séance] que les discussions sur le désarmement n'étaient pas nécessairement arrivées à une impasse et qu'il y avait encore des perspectives réelles de trouver un terrain d'entente. Est-ce trop espérer que de souhaiter que les membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement, mettant provisoirement de côté leurs divergences de vues sur les points relatifs à une première étape du désarmement, continuent néanmoins à discuter en vue de la conclusion d'un accord concernant les mesures sur lesquelles leurs vues ne sont pas éloignées? Je pense plus particulièrement aux propositions relatives aux attaques par surprise, au niveau des forces armées et à l'échange de listes concrètes des armements qui doivent être réduits. Si un accord sur ces mesures pouvait être atteint et mis en pratique, il favoriserait grandement cette confiance mutuelle qui est indispensable au désarmement et à l'élimination de la menace des engins nucléaires et de l'arme à l'hydrogène.

21. La délégation du Pakistan attache une grande importance à un accord partiel de ce genre. La réduction des forces armées et des armements de type classique des grandes puissances doit rester la première préoccupation des pays qui ne sont pas parmi les puissances "nucléaires". Si une telle réduction pouvait intervenir d'abord entre les grandes puissances, des réductions appropriées pourraient alors porter sur les forces armées et les armements de type classique de tous les pays du monde. Les tensions diminueraient et le danger de guerres locales qui pourraient se transformer en conflit mondial en serait diminué. Une grande partie du monde serait soulagée d'un fardeau écrasant de dépenses non productives et les sommes économisées pourraient être ainsi consacrées à des travaux constructifs. Je terminerai en disant que j'ai le vif espoir que cette session nous rapprochera de cet événement.

22. M. BALAFREJ (Maroc): Qu'il me soit d'abord permis d'adresser mes félicitations les plus sincères à sir Leslie Munro pour la confiance dont l'Assemblée l'a investi et l'hommage mérité qu'elle a rendu à sa compétence en lui confiant la lourde charge de la Présidence.

23. Il m'est également agréable de féliciter chaleureusement M. Hammaskjold de sa réélection au poste de Secrétaire général de notre organisation. Sa clairvoyance, son attachement à l'idéal de paix et de justice, les hautes qualités dont il a fait preuve dans l'accom-

plissement des missions délicates qui lui ont été confiées justifient l'unanimité qu'il a su rassembler autour de sa personne et les espoirs que les peuples fondent sur lui pour voir se réaliser leurs aspirations.

24. Nous sommes heureux de voir la famille des nations libres grandir d'année en année et s'affirmer de plus en plus le principe d'universalité de cette organisation. Nous saisissons cette occasion pour adresser nos vœux fraternels à la Fédération de Malaisie qui vient de recouvrer son indépendance et de prendre place parmi nous. Nous formulons l'espoir que bientôt pourront se joindre à nous d'autres nations qui luttent encore pour la libération de leur souveraineté.

25. Depuis que le Maroc a recouvré son indépendance et sa place dans le concert des nations, il s'est attelé dans l'enthousiasme à une œuvre de construction et de paix. C'est fidèle à sa tradition que mon pays affirme une nouvelle fois son attachement aux principes fondamentaux de la Charte et qu'il entend apporter sa modeste contribution à la coopération entre les nations.

26. Sa Majesté le roi du Maroc, le gouvernement et le peuple marocains poursuivent leurs efforts pour la compréhension et la réalisation de ces principes, et c'est dans cet esprit que nous avons affronté les problèmes difficiles et complexes qui n'ont pas manqué de se poser à notre pays au lendemain de son indépendance. Nous avons toujours choisi le règlement pacifique et la négociation avec les différentes nations pour la liquidation du régime colonial. Nous serons toujours animés par cette même volonté en dépit de la nostalgie de domination coloniale encore vivace dans certains milieux qui éprouvent de la peine à s'adapter à la situation nouvelle.

27. Si cette domination ne se manifeste pas toujours dans sa forme brutale sur le plan politique, par contre elle cherche à revêtir d'autres formes et plus particulièrement dans le domaine économique. L'une de nos difficultés majeures est en effet la mise en valeur de nos richesses nationales pour asseoir notre indépendance sur des bases solides et durables et pour élever le niveau de vie de notre population. Cela nécessite des capitaux et des techniciens. Profitant de nos besoins dans ce domaine, l'on cherche à nous soumettre à une dure épreuve en assortissant toute aide et toute assistance de conditions souvent incompatibles avec le respect d'une libre souveraineté.

28. Le Maroc, qui a donné la preuve à maintes reprises de sa volonté de coopération et de bonne entente, n'entend nullement laisser porter atteinte à son indépendance. L'aide et l'assistance des grandes puissances aux pays sous-développés est certainement l'un des facteurs de stabilité et de paix dans le monde. Mais cette aide et cette assistance ne sauraient être efficaces que si elles sont fournies sans réticence et sans arrière-pensée d'instauration d'un colonialisme nouveau, quelle que soit la forme qu'il entend adopter.

29. Pour l'exploitation et la mise en valeur des richesses économiques des pays sous-développés, on s'efforce de mettre sur pied de vastes programmes de développement économique; mais il est certain que, sans le consentement de ces pays et sans leur intervention au stade de l'élaboration, les plans qui ont été récemment élaborés se heurteraient à des obstacles sérieux.

30. C'est en renonçant définitivement au système colonial périmé, comme le veut une saine compréhension des principes de la Charte et comme le veut également l'évolution du droit international, c'est en traitant d'égal à égal avec les petites nations et en les aidant à édifier leur économie et à améliorer leur niveau de

vie que les grandes puissances s'acquitteront des lourdes obligations qui leur incombent.

31. Nous fondons de grands espoirs sur l'œuvre que les Nations Unies peuvent accomplir pour soutenir les pays sous-développés et les aider à faire face à leurs difficultés et à poursuivre, avec toutes les chances de succès, la lutte qu'ils mènent pour une vie meilleure.

32. C'est pourquoi nous nous rallions avec empressement à l'idée de la création d'un fonds spécial pour le développement économique. Après des hésitations et des atermoiements, cette idée heureusement prend forme et se précise de plus en plus. Notre vœu le plus cher est de voir l'Assemblée générale, au cours de sa présente session, faire sienna la résolution¹ adoptée tout récemment à ce sujet par le Conseil économique et social. La faim et la misère sont, en effet, à l'origine du désespoir et des troubles. Notre organisation se doit de les combattre sans défaillance et sans retard; c'est là un des rôles essentiels qu'elle doit jouer. Ce rôle serait largement facilité si les grandes nations consentaient à abandonner la course aux armements qu'elles poursuivent avec tant d'acharnement.

33. Notre pays, particulièrement intéressé de par sa situation géographique et stratégique à la solution du problème du désarmement, souhaite qu'un frein soit mis à cette course vertigineuse aux armements. Les énergies déployées dans ce sens seraient tellement plus utiles si elles étaient consacrées à des travaux de paix et de mieux-être. Il en résulterait un sentiment de sécurité indispensable à la stabilité du monde et à l'harmonie entre les nations. Le concours de tous, grands et petits, est nécessaire, voire indispensable.

34. Notre amour de la paix et de la liberté nous amène à évoquer un douloureux problème, d'autant plus douloureux qu'il s'agit de condamner la guerre que livre une nation à laquelle nous unissent des liens étroits et avec laquelle nous voulons avoir des relations confiantes et fructueuses.

35. Une véritable guerre sévit en Algérie, avec son cortège de malheurs et de souffrances. Le peuple algérien, auquel nous unissent tant de liens, vit les moments les plus tragiques de son existence. Sa Majesté le Roi du Maroc, dont on connaît les sentiments d'affection pour ce peuple fier et courageux, est profondément peiné par les dures épreuves que traverse l'Algérie. Il a récemment, à Tanger, lancé un appel pour que cesse cette situation dramatique qui trouble la paix et la sécurité dans toute l'Afrique du Nord. En mettant l'accent sur le principe de l'autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, Sa Majesté le Roi du Maroc a notamment déclaré:

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-quatrième session, Supplément No 1, résolution 662 B (XXIV).

"L'Algérie est au premier plan des peuples qui demandent leur liberté et leur indépendance. Nous estimons que l'emploi de la violence est une erreur, car le problème franco-algérien est un problème politique, qui appelle une solution essentiellement politique et qui doit être recherchée par voie de négociations. Nous ne pensons pas, en effet, que des solutions élaborées en dehors des peuples assujettis et appliquées sans leur consentement puissent réussir."

36. Nous estimons que les solutions imposées ou octroyées sont vaines et que les temps du colonialisme et de la domination par les armes sont à jamais révolus. Nous constatons avec amertume que la situation en Algérie, loin de s'améliorer depuis les débats de la onzième session, n'a fait qu'empirer et que la résolution [1012 (XI)] de conciliation extrêmement modérée adoptée par notre assemblée est restée lettre morte. Les répercussions directes et quotidiennes de cette guerre sur la situation interne de notre pays sont de plus en plus graves et risquent d'envenimer nos relations avec la France. Le feu est à nos frontières et menace de s'étendre à notre propre territoire. Le nombre des réfugiés dans notre pays s'élève de plus en plus et ne manque pas de poser des problèmes humains particulièrement graves.

37. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de mettre tout en œuvre pour que prenne fin cette situation de plus en plus tragique et d'inviter les parties intéressées à rechercher une solution pacifique et négociée, conforme aux principes de la Charte et plus particulièrement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La négociation est, en effet, la voie sage et tout indiquée pour la recherche de cette solution. La France ne manque pas d'interlocuteurs. Certains d'entre eux sont ceux-là mêmes qu'elle détient encore et qui ont la confiance et l'appui de leurs compatriotes. Telle est, à notre sens, la voie qui sauvegardera les intérêts supérieurs de chacun et qui ramènera la paix et la stabilité en Afrique du Nord. Nous sommes persuadés qu'une entente et une coopération, issues du consentement des deux parties, sur la base de la liberté et de l'égalité, sont plus fructueuses et plus rentables que les solutions imposées ou la domination par les armes.

38. Le droit des peuples à la liberté et à l'indépendance est un droit naturel et sacré; c'est aussi un principe fondamental de la Charte. Les peuples du monde gardent l'espoir que les Membres de l'Organisation des Nations Unies contribueront de leur plein gré à la réalisation de ce principe; l'Organisation des Nations Unies se doit de ne pas les décevoir. Ainsi sera édifié un monde pacifique et fraternel qui permettra d'assurer à tous la liberté, la justice et le mieux-être.

La séance est levée à 16 h. 15.